



ANNÉE 2010

PLAN D' ACTIONS LOCALES

Toutes les activités sur <http://cps10.fr>



CPS 10
Siège Social :
146 Rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris

CPS 10 - PLAN D'ACTIONS LOCALES

Par ordre de l'importance que nous allons leur accorder, tant du point de vue des moyens humains et financiers, les 3 actions sur lesquelles le CPS 10 focalisera son attention en 2010 sont :

- 1 - Renforcement de tous les centres de formation destinés aux enfants.
- 2 - Mixités (âge et sexes)
- 3 - Santé

Les tenants et aboutissants de ces trois volets sont décrits dans le Dossier Projet Associatif que nous avons déposé l'an passé et qui figure de nouveau dans le dossier 2010 avec des amendements relativement peu nombreux.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans la partie « Comptes Rendus » du dossier permanent, le travail conduit sur ces trois fronts est et demeure une priorité pour une Association sportive insérée dans un quartier comme celui du Xème arrondissement de Paris :

- avec des problématiques et des thèmes qui nécessitent sans cesse d'être rappelés en raison d'un renouvellement des adhérents dans nombre d'activités et en particulier, dans celles qui concernent les enfants (taux de renouvellement supérieur à 30% chaque année dans les activités spécifiquement dédiées aux enfants) ;
- qui doivent tenir compte des difficultés communes à tous et inhérentes à la pratique sportive sur Paris (faible disponibilité des gymnases et des stades) ;
- qui doivent tenir compte du particularisme de ce quartier, où les équipements sportifs seront fermés près de deux mois avant la date habituelle et risquent de ne rouvrir qu'avec un retard considérable, en raison de travaux soit de rénovation, soit de mise en conformité de ces locaux aux contraintes d'accès aux handicapés.

Enfin, une association sportive comme le CPS 10, qui comptait 490 adhérents l'an passé disposait en tout et pour tout d'un budget annuel de 63.000 (hors valorisation du bénévolat) dont près des deux tiers sont des dépenses obligées (licences et engagements auprès des fédérations de rattachement) n'a pas de marge de manœuvres importantes pour engager des projets de rénovation ou de valorisation tous azimuts. Nous devons donc cibler avec le plus grand soin les actions que nous entreprenons et compter sur la force et l'engagement de nos bénévoles - par chance nombreux et très motivés - pour faire passer les messages qui sont les nôtres. Toutefois il est évident que le bénévolat n'est plus depuis longtemps une position ni acquise ni durable. Les individus sont plus mobiles que par le passé d'une part et d'autre part ils s'engagent plus volontiers sur des actions ponctuelles et de faible durée. Ceci implique dès lors, non seulement de répéter régulièrement les mêmes actions mais surtout de disposer d'une équipe de direction travaillant très fortement sur l'ensemble des coordinations.

C'est donc à la lumière de ces différents attendus que les trois actions que nous développeront sont exposées plus bas.

I - Renforcement de tous les centres de formation destinés aux enfants.

Rappelons l'organisation de ces activités :

Le CPS est organisé en Sections autonomes.

- Deux d'entre elles, le **Badminton et le Tennis de Table** disposent en leur sein de leur propre centre d'initiation et de formation pour les enfants très jeunes. Ces deux sections sont majoritairement composées d'adultes et dégagent en leur sein de bénévoles qui assument pour partie le travail d'encadrement et de formation. D'autre part, ces deux disciplines étant adhérentes de deux Fédérations Nationales (FSGT pour l'une et l'autre et respectivement FFBa et FFTT), elles trouvent là des soutiens et des débouchés immédiats pour pouvoir assumer la formation de leurs enfants et les inclure dans des filières différenciées. Les modes de recrutement passent pour partie au travers des pratiques de type « familiales ». Les enfants sont très rapidement inclus dans le bain des mixités de pratiques.

Une troisième section, Volley Ball a pour spécificité d'avoir orienté depuis de nombreuses années sa formation à destination des jeunes filles. Elle dispose d'entraîneurs salariés et inclut très rapidement ces jeunes femmes dans les filières compétition.

- Les activités **Football, Judo, Tennis, Basket-ball** offertes aux enfants, sont quant à elles des entités exclusivement tournées vers l'initiation et la formation. Elles fonctionnent avec des professeurs et moniteurs qui sont soit des salariés, soit des personnes issues du Club et défrayées de leur temps et de leurs dépenses. Ces activités ne trouvent pas nécessairement de prolongement dans la même discipline

auprès d'adultes dans le club : seules les disciplines football et tennis ont une section adultes.

ACTION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE CES DISCIPLINES :

1 - Centres de formation FFTT - FFBa (Tennis de table et Badminton) :

• Sur la formation :

- Prolongation du travail entrepris avec moniteurs et entraîneurs internes au Club ;
- Inscription de nos bénévoles dans les formations spécifiques proposées par ces différentes Fédération (à titre d'exemple, le Comité de Paris de Tennis de Table propose depuis la fin 2009 des formation « non qualifiantes » destinées à améliorer le niveau de compétences des adultes en charge de l'encadrement et entraînement des enfants dans les clubs de Tennis de Table de la capitale qui ne peuvent pas avoir d'entraîneurs qualifiés et diplômés à plein temps).

• Sur l'accès à la compétition :

- Engagements des enfants dans les compétitions FSGT enfants;
- Engagements des jeunes joueurs et enfants dans les compétitions FFTT et FFBa ;
- Intégration des enfants, dès que les conditions sont réunies (horaires - temps scolaire - accords parentaux) dans les compétitions toutes catégories.

• Sur la mixité des pratiques :

- Intégration (en rotation) des joueurs enfants et adolescents dans les séquences d'entraînement plus spécialement dédiées aux personnes âgées d'une part et aux joueurs de compétition d'autre part.

Ce point n'est pas anecdotique et ce mixage - qui peut paraître naturel - nécessite chez nous une démarche volontaire si l'on sait que :

- a) - L'activité Tennis de Table est ventilées au long de la semaine sur 5 journées distinctes et dans trois lieux distincts.
- b)- L'activité Badminton est ventilée sur 6 jours de la semaine sur un total de sept lieux différents.

2 - Les jeunes filles et jeunes femmes au Volley Ball :

L'objectif est double :

- mise à disposition de moyens financiers supplémentaires qui seront convertis en heures de monitorat et d'entraîneur ;
- travail sur l'accroissement des prises de responsabilité des filles (participation actives aux entraînements dans l'optique des acquisition de ces compétences là - disponibilité sur les actions de promotion et de communication).

3 - Les activités Judo - Football - Basket-ball et Tennis :

On l'a dit, ces quatre activités sont spécifiquement des offres de formation pour les enfants.

- Le premier objectif est le recrutement (avec les aléas que nous avons signalés sur les ouvertures de gymnases).
- Le second objectif, celui d'abaisser le taux de rotation - ou de disparition des enfants vers d'autres activités à l'issue de chaque saison.

Les moyens mis en œuvre :

A . Renforcement des moyens d'action du coordonnateur (davantage de temps défrayé) pour :

- resserrer les relations avec les familles ;
- travailler avec les écoles locales ;
- assurer une présence constante en vue de renforcer et ouvrir des partenariats locaux (associations du mouvement social) ;

B - Renforcement des qualifications des bénévoles assumant l'encadrement en assumant les coûts de leurs formations.

C - Communication :

- référencement de nos activités sur sites internet externes ,
- poursuite du référencement sur tous nouveaux médias de la Ville de Paris ;
- animation de notre site internet interne
- écriture, réalisation et diffusion de brochures et documents papiers ;

4 - Moyens financiers :

Au vu de l'importance que nous donnons à ce poste :

Le CPS10 provisionne 7.000 € sur ce poste en 2010.

Une part de 3000 € provenance Mairie de Paris sera consacré à l'action,

Le CPS 10 sollicite l'obtention d'une subvention CNDS de 4.500 €

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION PAGE SUIVANTE

ACTION 01 - VOLET EDUCATIF

CENTRES DE FORMATION : Judo - Football - Basket-ball -
Volley Ball - Tennis - Badminton

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services	1 000,00€		
Achats matières et fournitures	1 000,00€		
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations		74- Subventions d'exploitation(1)	
Entretien et réparation		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Assurance	500,00€	-	
Documentation		-	
Divers		Région(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 000,00€	Département(s):	
Publicité, publication	3 000,00€	-	
Déplacements, missions	2 000,00€	Commune(s):	3 000,00€
Frais postaux et de télécommunications	300,00€	-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération,		C.N.D.S.	4 500,00€
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel	0,00€	Fonds européens	
Rémunération des personnels	4 000,00€	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales	1 300,00€	Autres recettes (précisez) :	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante	0,00€	Dont cotisations	7 000,00€
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles	0,00€	77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	14 100,00€	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	14 500,00€
Charges indirectes affectées à l'action		Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	400,00€		
Frais financiers			
Autres		87 - Contributions volontaires en nature	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		Bénévolat	15 000,00€
Secours en nature		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole (12 personnes)	15 000,00€		
TOTAL DES CHARGES	29 500,00€	TOTAL DES PRODUITS	29 500,00€

L'ASSOCIATION SOLLICITE AUPRÈS DU
ONDS UNE SUBVENTION DE :

4 500,00€

II - ACTION N° 2 : MIXITÉS DES PRATIQUES

Nous écrivons ici « mixités » avec un « S » voulant à la fois parler des mixités d'âge et de sexe.

Disons en préambule que notre Club a dans son histoire cultivé les pratiques de totale mixité et des âges et des sexes.

Une activité telle que le Badminton, très forte et vivante aujourd'hui s'est créée et constitué sur une pratique dite « familiale ».

En remontant dans les années récentes du Club on verrait que d'autres disciplines disparues depuis peu (randonnée ou gymnastique) l'étaient tout autant. En remontant plus avant, on y trouverait des activités telles que nature, découverte, camping... toutes activités qui se faisaient bien évidemment dans un joyeux mélange des âges et des sexes.

La segmentation plus récente des activités sportives de nos contemporains nous conduit à adopter aujourd'hui des attitudes volontaristes sur ces questions, même lorsqu'un Club tel que le nôtre en possède cependant une culture vivace.

- Ainsi les centres de formation consacrés au Basket, Judo, Foot ou Tennis sont, comme on l'a vu plus haut, exclusivement réservés aux enfants.
- Les deux centres de formation Tennis de table et Badminton se tiennent sur des créneaux horaires réservés aux enfants.
- o Les pratiques à caractère compétitif où des séances doivent être consacrés à des entraînements sportifs et d'autres à des compétitions ne favorisent aucune de ces mixités.
- En ce qui nous concerne la dispersion - ou l'atomisation pourrait-on dire même - des activités avec leur découpage en tranches horaires et leur répartition sur un total de 12 gymnases ou équipements différents n'y contribue pas davantage !

En conclusion, nous nous efforçons d'inventer des formes de rencontres rendant cette mixité nécessaire et obligée :

Tennis de table :

- Sur le créneau réservé en priorité aux personnes âgées, nous nous efforçons d'introduire régulièrement des enfants et des adolescent. Cela nécessite des prises de rendez-vous. Un accompagnement. Pour agrémenter ces rencontres, nous y adjoignons également des joueurs du tout meilleur niveau, qui vont pouvoir présenter des démonstrations mais aussi donner des conseils techniques au jeunes comme aux vieux.
- Sur le créneau réservé en priorité aux joueurs loisir hommes et femmes ensemble, nous avons introduit depuis une saison, la possibilité que des jeunes enfants du centre de formation s'y adjoignent. Là aussi, cette démarche est faite sur la base de prises de rendez-vous, de règles précises visant au respect mutuel, et aussi de la sollicitation constante que les enfants puissent venir avec leurs parents, mettant ainsi

ces dernier dans un bain de loisir sportif où ils pourront avoir envie de s'inscrire à leur tour.

Badminton :

- La section est née au CPS 10 de la pratique familiale. Depuis cette date, les enfants ont grandi et même si une bonne part des adhérents d'origine le sont restés, l'allure des salles s'en trouve nécessairement modifié. Il y a donc là aussi, le besoin de revitaliser et raviver cette pratique mixte. Les créneaux du week end sont particulièrement dédiés à cet objectif.

Volley Ball :

Le sujet est ici la mixité homme-femmes, les enfants ne pouvant pas ou pratiquement pas s'introduire dans la pratique des adultes.

La section, quasi exclusivement féminine jusqu'à 2005 s'est élargie à une pratique loisir mixte.

Mise en œuvre de l'action :

Dans les trois cas, nous avons besoin :

- de communiquer sur nos offres à l'extérieur de l'Association,
- de prévoir dans certains cas des accompagnements,
- de prévoir dans tous les cas des interventions volontaristes : organisation de rendez-vous, mise en place d'événements, gestion des agendas, communication interne.

Le CPS10 provisionne 1.000 € sur ce poste en 2010.

Le CPS 10 sollicite l'obtention d'une subvention CNDS de 1.500 €

Nous estimons que la participation des nébéoies peut être valorisée à hauteur de 4.000 €

BUDGET DE L'ACTION EN PAGE SUIVANTE

BUDGET DE L'ACTION 2

MIXITÉS : âge & sexe.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00€
prestations de services			
Achats matières et fournitures	0,00€		
Autres fournitures	0,00€		
61 - Services extérieurs	0,00€		
Locations	200,00€	74- Subventions d'exploitation(1)	
Entretien et réparation		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Assurance	300,00€	-	
Documentation		-	
Divers		Région(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	500,00€	Département(s):	
Publicité, publication	0,00€	-	
Déplacements, missions	0,00€	Commune(s):	0,00€
Frais postaux et de télécommunications	200,00€	-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération,		C.N.D.S.	1 500,00€
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels	1 000,00€	CNASEA (emploi aidé)	
Charges sociales	300,00€	Autres recettes (précisez) :	
Autres charges de personnel	0,00€	75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante	0,00€	Dont cotisations	1 000,00€
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles	0,00€	77- Produits exceptionnels	0,00€
68- Dotation aux amortissements	0,00€	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	2 500,00€	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	2 500,00€
Charges indirectes affectées à l'action		Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres		87 - Contributions volontaires en nature	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		Bénévolat	4 000,00€
Secours en nature		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole	4 000,00€		
TOTAL DES CHARGES	6 500,00€	TOTAL DES PRODUITS	6 500,00€
L'ASSOCIATION SOLLICITE AUPRES DU CNDP UNE SUBVENTION DE :		1 500,00€	

III - ACTION N° 3 : SANTÉ

Nous poursuivrons ce que nous avons entrepris il y a 5 ans sur ce terrain, mais avec un apport inestimable d'un médecin et d'une infirmière aujourd'hui à la retraite. Ces deux membres de notre association, pratiquants de la section Tennis de table, agissent de manière bénévole depuis septembre 2009 et dispensent conseils et recommandations.

À ce travail bénévole, nous voulons adjoindre des messages pérennes :

- informations plus détaillées et exhaustives dans notre site internet ;
- mise à disposition de brochures (source CFES) ;
- réalisation de flyers ou dépliant, sur les activités spécifiques que nous pratiquons et leur distribution aux membres adhérents.

Il faut noter toutefois que cette culture est fortement existante au CPS 10, nourri en cela par celle dispensée par la Fédération FSGT, qui est très concernée par ces questions du sport santé, du sport « bien-être » et de toutes les formes de pratiques sportives non invasives et non traumatiques.

Pour les réalisations et diffusion de informations, le CPS 10 retient :

- de valoriser le bénévolat de ces deux personnes à 4.000
- de mettre en place un budget de 1.000 .
- de solliciter le CNDS pour l'obtention d'une subvention de 1.500 .

BUDGET DE L'ACTION EN PAGE SUIVANTE.

BUDGET ACTION N° 3

SANTÉ

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat	0,00€	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services	0,00€		
Achats matières et fournitures	0,00€		
Autres fournitures	0,00€		
61 - Services extérieurs	0,00€		
Locations	0,00€	74- Subventions d'exploitation(1)	
Entretien et réparation	0,00€	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Assurance	0,00€	-	
Documentation	0,00€	-	
Divers	0,00€	Région(s):	
62 - Autres services extérieurs	0,00€	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00€	Département(s):	
Publicité, publication	2 500,00€	-	
Déplacements, missions	0,00€	Commune(s):	1 000,00€
Frais postaux et de télécommunications	0,00€	-	
Services bancaires, autres	0,00€	-	
63 - Impôts et taxes	0,00€	Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération,	0,00€	C.N.D.S.	1 500,00€
Autres impôts et taxes	0,00€	-	
64- Charges de personnel	0,00€	Fonds européens	
Rémunération des personnels	800,00€	ONASEA (emploi aidés)	
Charges sociales	200,00€	Autres recettes (précisez) :	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations	1 000,00€
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	0,00€
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	3 500,00€	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	3 500,00€
Charges indirectes affectées à l'action		Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres		87 - Contributions volontaires en nature	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		Bénévolat	4 000,00€
Secours en nature		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole	4 000,00€		
TOTAL DES CHARGES	7 500,00€	TOTAL DES PRODUITS	7 500,00€
L'ASSOCIATION SOLLICITE AUPRÈS DU C.N.D.S. UNE SUBVENTION DE :		1 500,00€	